

UTILISATION DU LOT VICTIME EN SURPOIDS

Indications



Kit d'aide au relevage et à l'immobilisation générale de toute victime dont le poids est supérieur à 160 kg ou à la demande du COS.

Justifications



Le matériel standard embarqué dans les VSAV permet une prise en charge reflexe pour une victime de moins de 160kg. La rupture sous charge de certains matériels standards peut s'opérer pour des victimes plus lourdes imposant l'utilisation des matériels du lot victime surpoids présent dans les CSP.



Nombre de SP : à déterminer par le COS

Matériels



Le lot victime surpoids des CSP comprend :

- 1 MID XXL ;
- 3 sangles de relevage renforcées à poignées pré moulées ;
- 3 sangles de renfort pour MID CORBEN XXL ;
- 3 sangles de fixation à boucle.



Mise en œuvre

A

MID XXL

Le MID XXL est à utiliser lorsque le poids ou le gabarit de la victime sont incompatibles avec l'usage d'un MID standard.

Il permet de porter une victime de 160 kg sans les 3 sangles de renfort et jusqu'à 225 kg avec les sangles de renfort.



- Le MID XXL dispose des caractéristiques suivantes :
 - Sangles de portage rotatives ;
 - Encoches autour de la tête pour faciliter le maintien et la fixation sur le brancard à l'aide des ceintures en V ;
 - Sangles thoraciques croisées ;
 - Possibilité de renforcer les poignées en cas de surpoids.



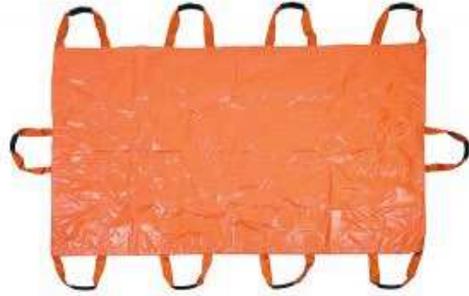
- Défaire les 6 poignées latérales (tête d'alouette).
- Passer les sangles bleues du kit d'adaptation relevage surpoids dans les fixateurs.
- Fixer les poignées noires en tête d'alouettes dans les sangles bleues.

**Avant****Après**

*Usage identique à un MID standard.
Désinfection à l'aide du spray désinfectant - décontaminant et d'une lavette.*

B**PORTOIR SOUPLE XXL**

Le portoir souple XXL est à utiliser lorsque le poids ou le gabarit de la victime sont incompatibles avec l'usage d'un portoir souple standard. Il possède une longueur de 203 cm pour une largeur de 153cm. Ses 10 poignées facilitent une préhension permettant de porter jusqu'à 900kg.



Risques et contraintes

- La prise en charge de victime dépassant les 160 kg impose un personnel en nombre suffisant pour une bonne répartition des masses et des volumes afin de limiter les troubles musculo squelettiques.
- L'utilisation de matériel non adapté entraîne un risque de rupture sous charge.
- Tout brancardage envisagé comme complexe impose l'information de l'IMP3 d'astreinte via la CTA-CODIS pour un éventuel engagement du SMPM (sortie par les communications existantes, brancardage technique par l'extérieur).
- L'absence des sangles de renfort sous le MID XXL limite le poids maximal potentiel d'une victime à 160 kg comme un MID standard.
- La limite maximale de poids acceptée sur les brancards des VSAV dits « cellule carrée » est portée à 204 kg contre 160 kg sur les VSAV avant le plan d'équipement de 2015 (VSAV en fourgon tôle).



Critères d'efficacité

Le relevage et le brancardage sont réalisés avec le matériel adapté et le personnel en nombre suffisant.



Entretien - Maintenance

Les matériels seront nettoyés et décontaminés à l'aide du spray décontaminant.